

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Trente-cinquième session
Genève, 19 – 23 mars 2018

RÉSUMÉ SUCCINCT DES DOCUMENTS

Document établi par le Secrétariat

I. DOCUMENTS DE TRAVAIL POUR LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

1. On trouvera ci-après un résumé succinct des documents qui sont établis, ou qui doivent l'être, pour la trente-cinquième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité" ou "IGC") à la date du 5 mars 2018. Chacun de ces documents, ainsi que tout document supplémentaire, sera publié dès sa finalisation sur la page : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=46369.

WIPO/GRTKF/IC/35/1 Prov.2 : Projet d'ordre du jour de la trente-cinquième session

2. Ce document, qui contient les points dont le comité devrait traiter, est soumis au comité pour adoption.

WIPO/GRTKF/IC/35/2 : Accréditation de certaines organisations

3. Ce document indique le nom et les coordonnées des personnes à contacter, ainsi que les buts et objectifs des organisations qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d'observatrices ad hoc aux sessions en cours et aux sessions futures du comité.

WIPO/GRTKF/IC/35/3 : Participation des communautés locales et autochtones : Fonds de contributions volontaires

4. En 2005, l'Assemblée générale de l'OMPI a créé un "Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées". Cette décision a été prise sur la base du document WO/GA/32/6, modifié ultérieurement par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2010, qui précise les objectifs et le fonctionnement du Fonds. Ce document porte sur la constitution du conseil consultatif dudit Fonds et fournit des renseignements sur la collecte de fonds lancée par le Secrétariat. La note d'information demandée contenant des précisions sur les contributions reçues et les bénéficiaires fait l'objet du document WIPO/GRTKF/IC/35/INF/4 diffusé parallèlement.

WIPO/GRTKF/IC/35/4 : Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques

5. À sa trentième session tenue à Genève du 30 mai au 3 juin 2016, le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/30/4, un nouveau texte intitulé "Deuxième version révisée du document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques" et a décidé de présenter ce texte à la trente-quatrième session du comité, conformément au mandat du comité pour 2016-2017 et au programme de travail pour 2017. Le texte a été diffusé à la trente-quatrième session du comité sous la cote WIPO/GRTKF/IC/34/4 et transmis à l'Assemblée générale pour examen à sa session de 2017 en tant qu'annexe III du document WO/GA/49/11. À sa session de 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du document WO/GA/49/11, y compris de ses annexes, et a décidé que le comité "continuera d'accélérer ses travaux afin de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux, sans préjuger de la nature du ou des résultats, relatifs à la propriété intellectuelle, propres à garantir une protection équilibrée et effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles" et "s'appuiera sur tous les documents de travail de l'OMPI, notamment les documents WIPO/GRTKF/IC/34/4, WIPO/GRTKF/IC/34/5 et WIPO/GRTKF/IC/34/8, ainsi que sur toute autre contribution des États membres, [...] ainsi que sur les résultats des travaux du ou des groupes d'experts créés par le comité et des activités connexes organisées au titre du programme 4". Le document WIPO/GRTKF/IC/35/4 a été élaboré pour la présente session conformément à cette décision.

WIPO/GRTKF/IC/35/5 : Rapport sur la compilation de données relatives aux bases de données sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

6. En 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a prié le Secrétariat de "produire un ou plusieurs rapports rassemblant les études réalisées ou actualisées ainsi que toute proposition ou autre matériel relatif aux outils et activités éventuels concernant les bases de données et les régimes de divulgation existants relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels connexes, afin de recenser d'éventuelles lacunes". Le document WIPO/GRTKF/IC/35/5 sera établi conformément à cette décision.

WIPO/GRTKF/IC/35/6 : Rapport sur la compilation de données relatives aux régimes de divulgation concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

7. En 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a prié le Secrétariat de "produire un ou plusieurs rapports rassemblant les études réalisées ou actualisées ainsi que toute proposition ou autre matériel relatif aux outils et activités éventuels concernant les bases de données et les régimes de divulgation existants relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels

connexes, afin de recenser d'éventuelles lacunes". Le document WIPO/GRTKF/IC/35/6 sera établi conformément à cette décision.

WIPO/GRTKF/IC/35/7 : Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

8. À la vingtième session de l'IGC tenue en février 2012, les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée ont proposé une "Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés", figurant dans le document WIPO/GRTKF/IC/20/9 Rev. Ce document a été soumis une nouvelle fois aux vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième et trente-quatrième sessions de l'IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/23/5, WIPO/GRTKF/24/5, WIPO/GRTKF/IC/26/5, WIPO/GRTKF/IC/27/6, WIPO/GRTKF/IC/28/7, WIPO/GRTKF/IC/29/5, WIPO/GRTKF/IC/30/6, WIPO/GRTKF/IC/31/5, WIPO/GRTKF/IC/32/6 et WIPO/GRTKF/IC/34/9 respectivement. Les coauteurs ont soumis cette recommandation commune en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/35/8 : Recommandation commune concernant l'utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés

9. À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, une recommandation commune concernant l'utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés a été soumise par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/7. Ce document a été soumis une nouvelle fois par ses coauteurs aux vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième et trente-quatrième sessions de l'IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/24/7, WIPO/GRTKF/IC/26/6, WIPO/GRTKF/IC/27/7, WIPO/GRTKF/IC/28/8, WIPO/GRTKF/IC/29/6, WIPO/GRTKF/IC/30/7, WIPO/GRTKF/IC/31/6, WIPO/GRTKF/IC/32/7 et WIPO/GRTKF/IC/34/10 respectivement. Les coauteurs ont soumis cette recommandation commune en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/35/9 : Proposition de mandat pour l'étude du Secrétariat de l'OMPI sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets indus et sur le respect des systèmes existants d'accès et de partage des avantages

10. À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, une proposition de mandat pour une étude sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets indus et sur le respect des systèmes existants d'accès et de partage des avantages a été soumise par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/6. Ce document a été à soumis une nouvelle fois à la vingt-quatrième session de l'IGC, sous la cote WIPO/GRTKF/IC/24/6 Rev., par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée, puis aux vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième et trente-quatrième sessions de l'IGC par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée, sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8, WIPO/GRTKF/IC/31/7, WIPO/GRTKF/IC/32/8 et WIPO/GRTKF/IC/34/11 respectivement. Les

coauteurs des documents WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8, WIPO/GRTKF/IC/31/7 et WIPO/GRTKF/IC/32/8 et WIPO/GRTKF/IC/34/11 ont soumis cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

II. DOCUMENTS D'INFORMATION POUR LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

WIPO/GRTKF/IC/35/INF/1 Prov. : Liste des participants

11. Une liste provisoire sera distribuée à la trente-cinquième session du comité.

WIPO/GRTKF/IC/35/INF/2 Rev. : Résumé succinct des documents

12. Le présent document a été établi pour servir de guide dans la documentation du comité.

WIPO/GRTKF/IC/35/INF/3 : Projet de programme pour la trente-cinquième session

13. Conformément à la demande du comité à sa dixième session, ce document contient une proposition de programme et définit le temps qui pourrait être alloué à chaque point de l'ordre du jour. Le projet de programme n'est présenté qu'à titre indicatif : l'organisation effective du travail du comité sera décidée par le président et par les membres conformément au règlement intérieur.

WIPO/GRTKF/IC/35/INF/4 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d'information sur les contributions financières et les demandes d'assistance financière

14. Ce document contient les informations à communiquer au comité en ce qui concerne le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées. Les règles sont énoncées dans l'annexe du document WO/GA/32/6, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente-deuxième session, puis modifié ultérieurement par l'Assemblée générale en septembre 2010. Plus précisément, il contient des informations sur les contributions versées ou promises et sur l'assistance effectivement fournie aux représentants des communautés autochtones et locales accréditées.

WIPO/GRTKF/IC/35/INF/5 Rev. : Note d'information à l'intention du groupe d'experts des communautés autochtones et locales

15. À la suite d'une décision prise par le comité à sa septième session, chaque session suivante du comité a débuté par une réunion présidée par un membre d'une communauté autochtone. Le groupe d'experts s'est réuni au début des 27 sessions précédentes du comité. À chaque occasion, des représentants de communautés autochtones et locales ont présenté des exposés sur un thème particulier lié aux négociations au sein du comité. Ces exposés sont disponibles sur le site de l'OMPI, à l'adresse <http://wipo.int/tk/fr/igc/panels.html> et sont également accessibles par l'intermédiaire du Portail sur les questions autochtones sur le site Web de l'OMPI. Ce document indique les modalités pratiques qu'il est proposé de mettre en œuvre pour la réunion du groupe d'experts à la trente-cinquième session du comité.

WIPO/GRTKF/IC/35/INF/6 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : décisions prises par le Directeur général conformément aux recommandations adoptées par le Conseil consultatif

16. Ce document d'information informera le comité des décisions en matière de financement que le Directeur général prendra conformément à la recommandation qui sera adoptée par le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées en marge de la trente-cinquième session du comité.

WIPO/GRTKF/IC/35/INF/7 : Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

17. À sa dix-neuvième session, "le comité a invité le Secrétariat à mettre à jour les glossaires disponibles dans les documents WIPO/GRTKF/IC/19/INF/7 intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles traditionnelles", WIPO/GRTKF/IC/19/INF/8 intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels" et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/9 intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques", à les regrouper dans un seul document et à publier ce glossaire unifié sous la forme d'un document d'information à la prochaine session du comité". Ce document est mis à disposition sous la forme d'une version actualisée du glossaire unifié pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/35/INF/8 : Ressources disponibles sur le site Web de l'OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques

18. À sa vingtième session, le comité a invité le Secrétariat à établir un document d'information dans lequel seraient décrites brièvement les ressources disponibles sur le site Web de l'OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques en vue d'appuyer et de renforcer la participation des observateurs à ses travaux. Ce document fait le point sur les ressources disponibles sur le site Web.

WIPO/GRTKF/IC/35/INF/9 Rev. : Rapport sur la mise en œuvre des activités du groupe C ("Options concernant les conditions convenues d'un commun accord en matière de partage juste et équitable des avantages")

19. À sa dix-neuvième session, "le comité a demandé au Secrétariat de finaliser et d'actualiser régulièrement selon les besoins les activités mentionnées dans le groupe C ('Options concernant les conditions convenues d'un commun accord en matière de partage juste et équitable des avantages') et d'en tenir informé le comité à chaque session". Ce document est établi et mis à disposition conformément à la demande précitée.

[Fin du document]